



## CONTRAT ENTRE L'ECOLE RUSSE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE COMPLEMENTAIRE KALINKA ET LES PARENTS

(Russe comme langue étrangère)

Luxembourg

« \_\_\_\_\_ » \_\_\_\_\_ 201\_

L'Ecole russe KALINKA, association sans but lucratif dont le siège est situé au 19, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentée par Madame Anna RADISHEVSKAIA en tant que Directrice, ci-après l'ECOLE, d'une part, et

Monsieur et/ou Madame \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

(e-mail, tél.) \_\_\_\_\_

ci-après PARENTS, d'autre part, ont conclu l'actuel contrat. Il a été convenu comme suit :

### 1. OBJET DU CONTRAT

1.1. Le présent CONTRAT a pour objet de définir les conditions de scolarisation au sein de l'Ecole russe KALINKA.

Nom et prénom de l'élève, sa date de naissance \_\_\_\_\_

2.2. Le présent CONTRAT définit les droits et les obligations réciproques de chacune des Parties.

### 2. OBLIGATIONS DES PARTIES

#### 2.1. Obligations de l'ECOLE :

L'ECOLE s'engage à

- assurer la formation en classe «Russe comme langue étrangère», comprenant trois cours (deux heures du russe et une heure du développement de parole avec les éléments de musique);
- proposer les activités scolaires et parascolaires ensemble avec d'autres élèves de L'ECOLE;
- assurer la qualité irréprochable de l'enseignement

#### Obligations des PARENTS :

Les PARENTS s'engagent à

- prendre connaissance du contenu du présent CONTRAT, du règlement intérieur de l'ECOLE et d'autres documents y relatifs et les respecter ;

- assurer une bonne conduite de l'élève à L'ECOLE ;
- assurer la venue de l'élève aux cours sans retard ;
- munir l'élève du matériel scolaire, des vêtements appropriés, du casse-croûte et des boissons ;
- prévenir l'ECOLE de toute absence de l'élève en classe/cours ;
- le cas échéant remplacer le matériel scolaire dégradé par l'élève, payer la facture établie sur base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre ;
- atteindre des réunions organisés par l'administration de l'ECOLE pour les PARENTS;
- payer endéans 15 jours toutes les factures liées à la scolarisation de l'élève au sein de l'ECOLE ;

### 3. DUREE DU CONTRAT, ANNULATION ET RESILIATION DU CONTRAT

3.1. Le présent CONTRAT est conclu pour l'année scolaire 2018/2019. Il entre en vigueur à la rentrée et prend fin le dernier jour des cours.

3.2. Le présent CONTRAT peut être résilié par consentement mutuel des Parties. Les Parties doivent être informées de la résiliation du Contrat au moins 30 jours en avance si la résiliation du CONTRAT est initiée unilatéralement par l'une des Parties.

3.3. Le présent CONTRAT peut être prolongé par consentement mutuel des Parties.

3.4. Toute modification apportée au présent CONTRAT doit être faite par consentement mutuel des Parties sous forme d'une annexe au présent CONTRAT.

3.5. Dans le cas de résiliation du CONTRAT par les PARENTS, la somme déjà versée à titre de paiement des frais scolaires, ne sera pas remboursée.

### 4. PRIX

4.1. Le tarif est de **680 euros** pour toute l'année scolaire 2018/2019 (hors cours facultatifs ou supplémentaires).

4.2. L'ECOLE accepte le paiement en deux tranches. Dans ce cas, la première partie sera versée endéans les 15 jours suivant la réception de la facture et la seconde partie au plus tard, le 1 Mars 2019.

### 5. CONCLUSION

Le présent CONTRAT est établi en deux exemplaires, un pour chacune des Parties.

SIGNATURES:

Parents:

\_\_\_\_\_

Directrice de l'Ecole russe KALINKA

  
\_\_\_\_\_

(A. Radishevskaja)